

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE  
 ET DU VAL DU DRUGEON**

**Conseil de communauté – procès-verbal du 26 novembre 2024**

Lieu : Salle des Fêtes de Bouverans

Présents :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X
	Jean-Paul Rinaldi	X
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	X
	Fabrice Picard	X
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
<b>Bulle</b>	Christophe André	X
	Cédric Chambelland	X
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	X
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beauque	X

<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X
	Jacqueline Lépeule	Absente
	Danielle Jeannin	X
	Angélique Marmier	Absente
	Marine Paris	Absente
	Bruno Trouttet	X
	Laurent Vuillemin	Pouvoir
<b>La Rivière Drugeon</b>	Carine Bourdin	X
	Jérémy Lonchamp	Pouvoir
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
<b>Vaux et Chantegrue</b>	Bernard Beschet	X
	Pierre Nicod	X
	Bernard Vionnet	X

**Secrétaire de séance** : Fabrice PICARD

**Ordre du jour** :

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 OCTOBRE 2024**

**1) ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

- 1.1. Compte Epargne Temps – Autorisation exceptionnelle de monétariser des jours épargnés

**2) EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 2.1. Convention pour le transport et le traitement des eaux usées de Ste Colombe (CCGP)

### **3) FINANCES**

- 3.1. Attributions de compensation définitives au titre de l'année 2024

### **4) VIE SOCIOCULTURELLE**

- 4.1. Travaux de rénovation de la Médiathèque - Consultation Maîtrise d'œuvre  
4.2. Convention Mission Locale Haut-Doubs  
4.3. CAF – Financement de la mission « chargé de coopération »

### **5) VALORISATION DES PATRIMOINES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- 5.1. Convention ENJ domaine nordique de Frasné – Mise en place de la péréquation financière  
5.2. Convention Jurassic Vélo Tours

### **6) MAISON DE SANTE**

- 6.1. Convention Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit

## **Points pour information**

- Rencontre des entreprises du territoire de la CFD
- Projets PS Jeunes et Espace de Vie Sociale CAF 2025-2028
- Challenge de la mobilité
- Parcours aventures fankarstiques

---

Le Quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. DESBOIS accueille les membres de l'instance et les convie au moment de convivialité qui suivra cette séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 OCTOBRE 2024**

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Valident le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024.**

## Points pour délibération :

### 1) ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

#### 1.1. Compte Epargne Temps – Autorisation exceptionnelle de monétariser des jours épargnés

Par délibération en date du 29 janvier 2019, le conseil communautaire a instauré, pour les agents de la communauté de communes, la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps, conformément aux dispositions de la loi du 26 août 2004.

Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 portant modification de certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale introduit la possibilité pour l'employeur de verser une compensation forfaitaire en contrepartie de jours retirés des comptes épargne temps à la demande des agents.

Au vu de la situation des CET de certains agents et du reliquat important d'heures à récupérer, il est proposé de valider, à titre exceptionnel, la possibilité pour les agents qui le souhaitent de solliciter la compensation d'un nombre de jours déposés sur leur CET. Cette compensation ne pourra se faire qu'en respect des conditions d'éligibilité au CET et à l'indemnisation (nombre de jours épargnés) et avec un maximum de 10 jours pour l'année 2024.

Conformément à la réglementation, l'indemnisation par jour sera de :

- 150 € brut pour un agent de catégorie A
- 100 € brut pour un agent de catégorie B
- 83 € brut pour un agent de catégorie C

Le dispositif est ouvert aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Valident le principe de l'indemnisation exceptionnelle pour 2024 d'un maximum de 10 jours de CET par agent concerné et éligible ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

### 2) EAU ET ASSAINISSEMENT

#### 2.1. Convention pour le transport et le traitement des eaux usées de Ste Colombe (CCGP)

La convention de répartition des charges d'assainissement liant la CFD et la CCGP pour l'assainissement de la commune de Sainte-Colombe par la station d'épuration de La Rivière-Drugeon a pris fin en octobre 2021.

La CCGP a choisi de construire un ouvrage épuratoire dédié à l'assainissement de Sainte-Colombe. Toutefois, il convient de renouveler la convention afin de régulariser la période de 2021 à 2024 inclus et de prévoir les dispositions applicables jusqu'à la création de la nouvelle station d'épuration.

Suite à plusieurs rencontres avec les services techniques et les élus de la CCGP, les dispositions suivantes sont proposées :

- Forfait de 55 000 €/an pour les années 2021 à 2024 inclus, soit un total de 220 000 € en un seul versement ;
- Coût de 1,60 €/m<sup>3</sup>, assis sur les volumes d'eau potable facturés, soit une recette annuelle moyenne d'environ 55 000 €/an ;
- Le tarif sera actualisé annuellement selon l'indice INSEE correspondant ;

- Les investissements à destination exclusive de Sainte-Colombe, dépassant les 10% de la facture annuelle, seront facturés en supplément ;
- Une clause de revoyure en cas de modification des conditions ou de situations particulières pour l'un des deux EPCI.

Ces dispositions sont applicables jusqu'à la mise en service de la station prévue à Sainte Colombe, prévue à l'horizon 2028.

Les membres du Conseil d'exploitation en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés valident :**

- **Les dispositions prévues pour la nouvelle convention de répartition des charges d'assainissement**

### 3) FINANCES

#### 3.1. Attributions de compensation définitives au titre de l'année 2024

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation pour maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Valident le montant des attributions de compensation définitives et des modalités de reversement telles que présentées ci-dessous ;**

	<b>Rappel AC 2024 prévisionnelles</b>	<b>AC 2024 définitives</b>	<b>Ecart</b>	<b>Compensation mensuelle</b>
BANNANS	79 227.04 €	79 227.04 €	- €	6 602.25 €
BONNEVAUX	6 175.00 €	6 175.00 €	- €	514.58 €
BOJAILLES	7 877.00 €	7 877.00 €	- €	656.42 €
BOUVERANS	3 753.00 €	3 753.00 €	- €	312.75 €
BULLE	4 680.00 €	4 680.00 €	- €	390.00 €
COURVIERES	13 015.00 €	13 015.00 €	- €	1 084.58 €
DOMPIERRE LES TILLEULS	1 685.00 €	1 685.00 €	- €	140.42 €
FRASNE	127 272.00 €	127 272.00 €	- €	10 606.00 €
LA RIVIERE DRUGEON	44 310.00 €	44 310.00 €	- €	3 692.50 €
VAUX ET CHANTEGRUE	10 331.00 €	10 331.00 €	- €	860.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>298 325.04 €</b>	<b>298 325.04 €</b>	<b>- €</b>	<b>24 860.42 €</b>

- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

#### **4) VIE SOCIOCULTURELLE**

##### **4.1. Travaux de rénovation de la Médiathèque - Consultation Maîtrise d'œuvre**

Suite à l'étude participative menée entre mars et juin 2024, la commission Vie Socioculturelle a validé en septembre un premier projet de faisabilité, validé en comité de pilotage le jeudi 17 octobre (en présence de la DRAC et du Département, financeurs du projet). Quelques modifications ont été apportées et l'avant-projet définitif a été acté.

Il convient désormais de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le coût de l'étude de faisabilité avec le cabinet AACT+ s'est élevé à 4 500 € HT, budgétisé sur l'année 2024.

Il est rappelé que la Médiathèque Départementale du Doubs finance à hauteur de 90% cette étude + les 10% restants en cas de réalisation du projet.

Le coût du projet de travaux est estimé à 168 000€ HT, soit 202 000€ TTC, sans le coût de la maîtrise d'œuvre.

Le volet informatique / numérique n'est pas chiffré pour le moment, celui-ci sera défini en collaboration étroite avec le Département dans le cadre du projet de Bibliothèque Numérique de Référence et de la DRAC, pour tout ce qui est relatif aux nouveaux usages numériques.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Autorisent le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires au dossier.**

##### **4.2. Convention Mission Locale Haut-Doubs**

Le partenariat initié en 2007 consiste à soutenir les actions de la Mission Locale Haut-Doubs auprès des jeunes de 16 à 25 ans de notre territoire.

Les modalités de ce partenariat ont été précisées avec le nouveau Président en 2022, permettant de faciliter et enrichir le mode d'intervention et la communication.

La subvention 2024 a bien été versée. La convention de partenariat en appui (1€ / habitant, soit 6 500 €) doit être renouvelée.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Valident le renouvellement de la convention ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

#### 4.3. CAF – Financement de la mission “chargé de coopération”

La réforme des collectivités territoriales a conduit à renouveler le tissu institutionnel local et à mettre en valeur les établissements de coopération intercommunale comme une échelle pertinente pour la coordination des acteurs locaux et la fourniture de services aux administrés. Ces évolutions nécessitent de repenser les relations qui s’articulent autour de projets de territoire coconstruits et suivis collectivement.

Le poste de chargé de coopération est une des réponses à ce besoin croissant. Il a vocation à articuler les projets visant au maintien et au développement des services aux familles coconstruits et formalisés entre la Caisse d’Allocations Familiales et les collectivités dans le cadre d’une Convention territoriale globale (CTG).

La CFD est signataire d’une 1ère CTG en 2019, reconduite en 2024 jusque fin 2028. Cette relation avec la CAF et les différents dossiers sont actuellement animés par Blandine STASZAK.

Afin de soutenir financièrement cette mission essentielle à la conduite du projet social de territoire de la CFD et dans sa mise en œuvre, la CAF propose d’apporter un « bonus territoire » sur 30% d’un ETP à compter de 2025.

Deux volets sont identifiés sur ce poste :

- Une dimension technique (conduite de diagnostics territoriaux, animation de réseau, mobilisation des acteurs, consultation de la population, gestion administrative et financière...),
- Une dimension politique (conseil et assistance auprès des élus et des comités de pilotage ou comités techniques, contribution à l’évaluation de la CTG ...).

La Caf du Doubs apporte une subvention plafonnée à 24 000€/ETP maximum, correspondant à 50% du coût total du poste.

Le bonus pour la CFD est donc estimé à 7 200€ max pour 0.3 ETP.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l’unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l’unanimité des présents et représentés :**

- **Autorisent la sollicitation auprès de la CAF pour le bonus “chargé de coopération” à compter de l’année 2025 ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

#### **5) VALORISATION DES PATRIMOINES ET DE L’ENVIRONNEMENT**

##### 5.1. Convention ENJ domaine nordique de Frasné – Mise en place de la péréquation financière

La convention prévoit les conditions de perception et de gestion de la redevance nordique. Elle est signée tous les ans par la CFD et le Ski Club Frasné Dugeon, organisme délégué pour la gestion du domaine de Frasné. Elle est également signée entre ENJ et le Syndicat mixte de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux.

Suite à l’Assemblée générale d’ENJ du 26 juin 2024, plusieurs évolutions importantes seront mises en place dès la saison 2024-2025 :

- Augmentation de la cotisation à ENJ afin de pérenniser le 3ème poste salarié à ENJ suite à la cessation des financements publics sur ce poste.

La cotisation annuelle sur la vente de redevances nordiques passe de :

- 5.5% du produit de la redevance pour la part de 0 à 100 000 € à :
  - 7% du produit pour la part inférieure à 50 000 €
  - 6.5% pour la part entre 50 000 € et 100 000 €
- 5 % à 5.25% pour la part du produit de la redevance pour la part supérieure à 100 000 €

- Mise en place d'un fond de péréquation sur les ventes de Pass saison Montagnes du Jura.

Les irrégularités d'enneigement augmentent la disparité des jours d'ouverture d'un site à l'autre, qui n'est pas toujours corrélée aux ventes de pass saison des sites. Afin de conserver le principe de réciprocité intersites tout en intégrant les disparités d'ouverture des sites, les règles de gestion du fruit de la vente des pass saison évoluent avec l'instauration du fond de péréquation.

Ce fonds est alimenté par certains sites nordiques et redistribué à d'autres sites nordiques selon une formule mathématique au regard de deux critères :

- La position du site nordique par rapport à la moyenne normalisée du massif du Jura en matière de chiffre d'affaires de vente de pass saison
- La position du site nordique par rapport à la moyenne normalisée du massif du Jura en matière de nombre de jours d'ouverture du site

Simulation de l'impact financier du fond de péréquation s'il avait été appliqué :

- Hiver 19-20 : Haute Joux/Frasne reverse 3 966 €
- Hiver 21-22 : Haute Joux/Frasne retouche 110€
- Hiver 23-24 : Haute Joux/Frasne reverse 3 949 €

En cas de déficit d'enneigement, la régie Haute Joux / Frasne pourra reverser environ 11% de son chiffre d'affaires pour participer à la péréquation.

Le Syndicat mixte de la Haute Joux (donc la CFD) et le Ski Club Frasne Dugeon seront impactés par ces nouvelles dispositions.

La convention annuelle 2024-2025 entre Espace Nordique Jurassien et la collectivité locale ou organisme délégué pour la gestion du domaine nordique fixe les règles de perception et d'usage de la redevance nordique et valide l'instauration du fonds de péréquation.

La cotisation annuelle de 100 € à l'association ENJ est versé par la CFD sur la base de la signature de la convention.

Le montant de la cotisation annuelle sur la vente de redevances et la participation au fonds de péréquation sera versé via la régie du Syndicat mixte de gestion du domaine nordique de la Haute Joux, sur la base des bilans des ventes de redevances et du nombre de jours d'ouverture.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Valident l'application des nouvelles modalités de la convention ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

## 5.2. Convention Jurassic Vélo Tours

Depuis 2020 la CFD est engagée dans le projet Jurassic Vélo Tours auprès du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR) et de 9 communautés de communes du Haut-Doubs, du Jura et du Haut-Bugey. En 2022 et 2023, la CFD a installé des racks à vélo et des panneaux d'information.

La CFD porte 3 parcours Jurassic Vélo Tours :

- Au cœur des zones humides, la vallée du Drugeon – 24 km
- L'eau et les hommes, toute une histoire – 55 km
- Des aventures fankarstiques – 34 km (intégration numérique en cours).

Les dépenses de création des supports de communication papiers et numériques ont été prises en charge par le PNR du Haut-Jura (150 000 € au total depuis 2021) : carte générale, topo guides des parcours, site internet, application numérique de guidage.

Aujourd'hui opérationnel, le PNR du Haut-Jura et les collectivités partenaires souhaitent collaborer à la mise en œuvre du projet « Jurassic Vélo Tours » à travers la réalisation d'opérations de promotion et de communication, la poursuite du déploiement des parcours, la participation et le suivi des différents projets collectifs.

Le PNR du Haut-Jura et les 9 EPCI partenaires sont invités à signer une convention de partenariat et d'objectifs pour la coordination des outils de développement et de promotion du projet « Jurassic Vélo Tours ».

La convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de sa date de signature (décembre 2024). Elle pourra être renouvelée ou révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties, par avenant.

Les actions de communication et de promotion pour la période 2024-2026 d'un montant de 28 000€ TTC sont prises en charge intégralement par le PNR du Haut-Jura et les cofinanceurs (Commissariat de Massif du Jura (FNADT), Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Conseil régional Auvergne Rhône Alpes).

Les EPCI sont sollicités pour prendre en charge les dépenses liées à l'hébergement et à la maintenance des outils numériques non éligibles aux subventions : application de guidage numérique et site internet.

Le tableau de répartition des frais a été validé en comité de pilotage selon 3 catégories : 1 à 4 parcours / 5 ou 6 parcours / 7 à 12 parcours.

A compter de 2024 et 2025, la CFD est sollicitée pour participer aux dépenses annuelles mutualisées :

- 151,60 € : hébergement et maintenance du site internet facturé par IKUZO (9.09% de 1 667,60 €)
- 406,32 € : hébergement et maintenance du site internet facturé par SWEEPIN (9.09% de 4 469,55 €)

Soit un total de 557,92 €.

Le Président rappelle aux membres, les investissements en mobilier du Jurassic Vélo tours s'établissent comme suit :

- 55 racks à vélo, panneaux d'information, application avec guides et contenus informatifs
- Coût : 43 194 € HT
- Co-financement à hauteur de 70% (Région, Département) pour un montant de 30 235 € HT
- Autofinancement à hauteur de 30% pour un montant de 12 959 € HT



Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Valident l'application des nouvelles modalités de la convention ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

## **6) MAISON DE SANTE**

### **6.1. Convention Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit**

Afin d'équiper la Maison de Santé du très haut débit, il convient de signer une convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit qui définit les conditions :

- De mise à disposition, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes déployées ;
- D'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des Installations Complémentaires déployées par l'opérateur ;
- De mise à disposition de l'opérateur par le propriétaire des emplacements et infrastructures d'accueil nécessaires au déploiement des Installations Complémentaires.

La convention est établie sur une durée de 20 ans.

Les membres du bureau en séance du 12 novembre 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Valident la convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit ;**
- **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

## **Points pour information**

### **Rencontre des entreprises du territoire de la CFD**

Monsieur le Vice-président, en charge de l'attractivité du territoire rappelle aux membres de l'instance que la rencontre avec les entreprises du territoire se tiendra le 5 décembre à 18h à la rivière Drugeon.

### **Projets PS Jeunes et Espace de Vie Sociale CAF 2025-2028**

Madame la Vice-présidente, en charge de la vie sociale et culturelle présente le projet PS jeune et Espace vie sociale CAF. Elle salue l'engagement des équipes dans ces projets et actions qui dynamisent notre territoire.

### **Challenge de la Mobilité**

Monsieur le Vice-président, en charge de l'attractivité du territoire précise que seules deux participations ont été enregistrées pour cette année. Le lauréat, l'école du Jura vert se verra offrir prochainement le lot (un vélo électrique reconditionné).

### **Parcours Aventures Fankarstiques**

Monsieur le Vice-président, en charge du tourisme rappelle la procédure de construction des parcours fankarstiques qui seront inaugurés en mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 00.